



AVIS PUBLIC

ENVOI DES COMPTES DE TAXES 2022

AVIS est par les présentes donné par le soussigné, greffier-trésorier de la susdite municipalité, que, suivant la dernière imposition des taxes, le rôle de perception est complété et déposé à mon bureau et qu'il sera procédé à l'envoi des comptes de **taxes 2022** dans le délai imparti;

Que toutes personnes dont les noms y apparaissent comme sujettes au paiement desdites taxes, arrérages, ou autres deniers sont tenues de les payer dans les 30 jours qui suivent la mise à la poste de cette demande de paiement.

Donné à Sainte-Anne-de-Sorel ce 17 février 2022.

Maxime Dauplaise, M.A.P., gma
Directeur général et greffier-trésorier